



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 février 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-009

OBJET : Limites cadastrales et cession au titre de l'alignement

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 22
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Le vingt-deux février deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Nathalie PREUD'HOMME à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GRACIA

CONSIDÉRANT que l'article L.2241-1 du CGCT indique que « le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune »,

CONSIDÉRANT que lors de la rénovation cadastrale, une partie de la propriété appartenant à Monsieur Jacky DUBOIS, Avenue du Château, (soit 35 ca), n'a pas été cadastrée et qu'une partie (soit 10 ca) de la propriété de Monsieur DUBOIS est frappée d'alignement,

Vu la proposition de Madame le Maire :

- de constater par rectification les limites cadastrales entre la propriété de Monsieur Jacky DUBOIS et le domaine communal, afin que l'intégralité des parcelles lui soient réattribuées en pleine propriété,
- la cession par Monsieur Jacky DUBOIS à la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche de la partie frappée d'alignement, soit 10 ca, moyennant la somme de 60.00 €.

CONSIDÉRANT que les frais notariés seront supportés par moitié entre les 2 parties.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes, rectificatif et de cession, et tous autres documents s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Christiane LEPEIRE

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le 23/02/2021

SLOW

ID : 089-218903466-20210222-2021_09-DE